# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

# COMITE SYNDICAL DU SMEAT du 21 juillet 2011 A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

3.3

# 5ème MODIFICATION DU POS DE FOURQUEVAUX

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet à seize heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

### Délégués présents :

	GRAND TOULOUSE	
BENYAHIA Daniel	HARDY Isabelle	
BRIANCON François	LANGE Régine	
CARRASSOU Stéphane	LOZANO Guy	
CARREIRAS Joël	MARQUIE Bernard	
CASSIGNOL Jean-Louis	MATEOS Henri	
COHEN Pierre	MERONO Claude	
COQUART Dominique	MONTAGNER Guy	
COTELLE Thierry	MORIN Etienne	
CROQUETTE Martine	MOYET Jean-Louis	
De FALETANS Gilles	PY Dominique	
FABRE Jean-Michel	SUSIGAN Alain	
GERMAIN Louis	THIBAUT Guy	
SICOVAL		
DUCERT Claude	MOIREZ-CHARRON Alain	
VALETTE François-Régis	GIL Danièle	
MURETAIN		
COLL Jean-Louis	SUTRA Jean-François	
SAVE AU TOUCH		
ALEGRE Raymond		
AXE SUD		
AUBERT Alain		
COTEAUX BELLEVUE		
FEDOU Maxime		
COLLEGE DES COMMUNES		
ROUQUET Jacques	FONTES André	

# Délégués titulaires ayant donné pouvoir

VALADIER Jean-Charles représenté par M. Etienne MORIN

# Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
BELAUBRE Elisabeth
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
COMMENGE Jean-Claude
DESCLAUX Edmond
DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis
FAIVRE Claudia

FOURNIER Denis
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GRIMBERT Georges
MANDEMENT André
MAURICE Antoine
MIGUEL Henri
MIRC Stéphane

ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
RAYNAL Claude
REME Jean-Michel
RUIZ Sonia
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SYLVESTRE Arlette

# Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSAGNE Jean-Claude
CASETTA Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre
DADOU Gilles

DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
LAVIGNE Christian

LOIDI Robert MARTINI Michèle MOGICATO Bruno MORINEAU Christine RIEUNAU Guy SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués En exercice : 68 Présents : 35 Votants : 36

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 36

La commune de Fourquevaux n'est pas incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT.

Par courrier en date du 7 juin 2011, la commune de Fourquevaux a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification de son Plan d'Occupation des Sols (POS) avant ouverture de l'enquête publique qui se déroule du 10 juin au 20 juillet inclus.

La modification du POS a pour objet :

- o L'ouverture à l'urbanisation d'une zone IINA (2,2 ha) recouverte par un pixel mixte en créant un sous-secteur INAa dit « de Carbonnade ».
- La fermeture à l'urbanisation de 8 hectares environ de zones INA non contigus au noyau villageois;
- o La modification de 2 emplacements réservés;
- o Des mises à jour des dispositions générales du règlement;
- o La création d'une liste complémentaire des emplacements réservés, pour la réalisation de programme de logements au titre de l'article L.123-2b du Code de l'urbanisme.

#### Le SMEAT relève que :

- o La commune de Fourquevaux est située en territoire de développement mesuré, le projet de SCoT prévoit que les potentiels d'extension urbaine (identifiés par des « pixels ») seront ouverts de manière phasée : 50 % au maximum avant 2020, et le reste au-delà.
- o Le secteur INAa est situé en continuité du noyau villageois et présente un niveau de densité (16 logements par hectare) correspondant à celui recommandé par le SCoT au sein des noyaux villageois.

Cette modification n'appelle donc pas d'observation au regard du projet de SCoT arrêté.

# Le Comité Syndical,

#### Entendu l'exposé de Monsieur le Président, délibère et décide

#### Article 1:

D'émettre un avis favorable au projet de 5ème modification du POS de Fourquevaux.

### Article 2:

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Fourquevaux et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

#### Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 27 juillet 2011

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président